

- **Nom**
Maison des Européens Lyon
- **Prénom**
Alain REGUILLON (président)
- **Adresse**
7 rue Amédée Bonnet, 69006, Lyon

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
« Europe et migrants : quelle hospitalité ? »
- **Description de l'activité**
Du droit à la mise en œuvre. Un après-midi pour contextualiser, réfléchir, débattre, agir... Lors des dialogues citoyens sur l'avenir de l'Europe, le groupe LVN de Lyon/Saint Étienne et la Maison des Européens Lyon ont invité des citoyens à échanger sur les questions de la politique migratoire de l'Union européenne et du vécu des migrants.
- **Date et heure**
Samedi 13 octobre 2018 de 14h00 à 19h00
- **Lieu**
« l'Escale Lyonnaise » 100 rue de Créqui 69006 Lyon
- **Nombre de participants**
12
- **Catégories de publics présents**
Personnes engagées dans des associations partenaires de l'événement, citoyens (d'occupations et d'âges différents) concernés par le sujet

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Nicolas JEUNE de « Forum Réfugiés », Yvan LAMBINON, Jean-Louis MONET, Chantal KOENIG et Bernard VIALLEFONT de « LVN - personalistes et citoyens », Pierre ANQUETIL de « Habitat et Humanisme », Alain MALEGARIE de « Maison des Européens Lyon », Esaïe SAIGI de « Singa »

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

Atelier n°1 : Accueil et accompagnement des demandeurs d'asile

- La notion d'assistance à personne en danger
- Délais de traitement des demandes
- Etat de santé des demandeurs d'asile lors de leur arrivée
- Information des migrants sur leurs droits
- Développement de l'aide au développement dans les pays d'origine

Atelier n°2 : La question du logement

- Les dispositifs de logement en place
- L'importance des associations dans l'hébergement des migrants : SINGA, par exemple, met en contact le réfugié et les familles proposant un hébergement. 50 personnes sont ainsi hébergées dans le Rhône.
- L'importance des Centres d'accueil : les Centres d'accueil et d'orientation (CAO), par exemple, mettent à l'abri les demandeurs d'asile (notamment ceux évacués, à l'image des migrants de Calais) et les aident dans leurs démarches administratives.

Atelier n°3 : Rétention, droit d'asile et mesures d'éloignement

- Définition des termes : « migrant », « rétention »
- Personnes susceptibles d'être envoyées en centre de rétention : Profils très divers et variés. Par exemple, suite à un contrôle d'identité dans la rue, dans les gares internationales, suite à un non-respect d'assignation à résidence. Ou encore, les demandeurs d'asile qui n'ont pas encore de décision d'éloignement dont les autorités craignent la fuite. Ou bien un étudiant ayant fini son cursus qui ne remplit pas les critères pour rester. Tous les déboutés de l'asile après passage à l'OFPRA et la CNDA.
- Conditions de rétention
- Délais de traitement

Atelier n°4 : L'intégration des réfugiés ayant obtenu le droit d'asile

- Dispositifs existant pour cette intégration : SINGA, par exemple, a créé le

programme CALM « Comme à la maison » mettant en lien des réfugiés et des familles pouvant les accueillir le temps qu'ils trouvent un emploi, une formation.

- Témoignage de personnes ayant accueilli des réfugiés par l'intermédiaire de SINGA

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

Atelier n°1 :

- Manque d'humanité dans le traitement des migrants
- Manque d'investissement notamment dans les pays d'origine
- Manque de prise en compte de la diversité des migrants : mineurs isolés, migrants dits économiques fuyant la misère...

Atelier n°2 :

- Système complexe d'hébergement des migrants mais insuffisant : Pour Lyon, seulement 60% des demandeurs d'asile sont hébergés (via le Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, le Centre d'hébergement d'urgence pour les migrants, le Centre de premier accueil...). Autrement dit, 2000 à 3000 personnes à la rue.

Atelier n°3 :

- Délais trop long pour le traitement des demandes d'asile
- Difficulté pour la demande d'asile : Cette demande doit, en effet, être faite dans les 5 premiers jours de la rétention (5 jours francs, donc si c'est un vendredi, il n'y a plus que deux jours pour faire cette demande).
- Délai pour déposer un recours, notamment suite à une décision du juge des libertés et de la détention, trop court : 24h ou 48h.
- Conditions de rétention plus que discutables (Exemple de Lyon Saint Exupéry) : 140 places par centre, ailes non mixte, pas de lieu pour les enfants

Atelier n°4 :

- Les pays, notamment la France, ont autant besoin de main d'œuvre qualifiée que non qualifiée. Le problème tient au manque de confiance envers ces réfugiés. Les entreprises ne les embauchent pas facilement.
- Problème également dans la reconnaissance des diplômes des réfugiés
- Manque d'investissement des Etats sur cette question de l'intégration et de l'accompagnement à l'emploi

- **Pistes de proposition formulées**

Atelier n°1 :

- Prendre mieux en charge, au niveau médical, les migrants à leur arrivée : Le centre de santé L'ESSOR géré par Forum Réfugié est un bon exemple en matière de soins

apportés aux migrants dans le besoin

- Dans la même idée, étendre les droits à l'AME (Aide médicale d'Etat) pour prendre en charge l'ensemble des problématiques santé
- La notion d'assistance à personne en danger devrait prévaloir en matière d'accueil des mineurs
- Réduire le temps de traitement des dossiers
- Informer les migrants sur leurs droits (comme l'AME) mais aussi étendre ces droits.
- Changer le regard sur le migrant par des politiques plus ouvertes et accueillantes

Atelier n°2

- Augmenter les crédits de l'Etat pour l'hébergement par une action des citoyens, des associations et des collectivités territoriales
- Augmenter la part de logements HLM à destination des migrants et demandeurs d'asile par une action auprès des bailleurs sociaux
- Réorienter les financements d'hébergement en hôtel vers le financement de centres d'hébergement pérennes dédiés aux demandeurs d'asile
- Mobiliser les logements vacants des particuliers, des collectivités ou de l'Etat pour l'hébergement d'urgence confiés aux bailleurs sociaux ou association
- Augmenter l'aide publique au développement vers les pays d'origine des migrants afin de permettre un avenir sur place

Atelier n°3 :

- Dispenser des cours de français dès l'arrivée dans le pays
- Donner le droit au travail dès l'entrée : cela éviterait notamment les vols et la prostitution
- Pour les mineurs isolés étrangers : Qu'ils soient mis sous la protection de l'aide sociale à l'enfance
- Faire respecter les droits de l'homme dans les centres de rétention. La question des enfants doit être réglée, il faut trouver un compromis entre les préserver de leur placement dans de tels centres pour des durées parfois bien trop longues sans les éloigner ni les séparer de leur famille.
- Assurer un hébergement digne : un toit est un droit. Or, les migrants à la rue, exposés à la vue de tous, contribue à alimenter le mythe de l'« invasion de l'Europe par les migrants ».
- Que la France participe à la répartition des arrivants sur les côtes ou aux frontières de l'UE
- Supprimer le délit de solidarité
- Harmonisation des traitements de l'asile dans les pays de l'UE
- Harmonisation de la liste des pays dits « sûrs »
- Accentuer l'aide au développement des pays

Atelier n°4 :

- La société civile doit prendre en charge cette question de l'accompagnement dans l'intégration et l'emploi à défaut des Etats qui n'ont pas trouvé de consensus sur cette question
- Changer le regard, la vision des réfugiés

- Favoriser l'emploi des réfugiés en organisant la liaison avec les secteurs économiques en tension (hôtellerie, bâtiment).

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**
Des ateliers étaient animés par 5 partenaires pour situer le thème et préciser la problématique. Après le travail en groupe, chaque atelier a rapidement restitué le contenu de ses travaux.